Communiqué de presse

Questionnaires VSS : protéger les élèves exige bien davantage !

La FSU demande au ministère la suspension des questionnaires VSS, le réexamen de l'outil lui-même et des garanties effectives pour la protection des élèves et des personnels.

La FSU mène depuis de nombreuses années le combat contre les violences sexistes et sexuelles et pour la protection de l'enfance. Elle n'a cessé d'alerter sur l'ampleur des violences subies par les enfants et les adolescent·es, sur la nécessité de renforcer leur prévention et leur repérage, et sur l'urgence de donner aux services publics les moyens de protéger et d'accompagner les victimes.

La FSU prend acte du fait que le ministère de l'Éducation nationale reconnaisse enfin l'urgence d'agir. Mais les réponses apportées doivent être à la hauteur des enjeux. Or, les modalités retenues pour la mise en œuvre des questionnaires de repérage des violences sexistes et sexuelles soulèvent de nombreuses inquiétudes auxquelles le ministère n'a pas apporté de réponses satisfaisantes.

Comme la FSU l'avait dénoncé à plusieurs reprises dans les concertations ministérielles, les premiers retours du terrain font déjà état de difficultés importantes. Ils confirment les conséquences d'une élaboration précipitée des questionnaires et d'un déploiement engagé sans concertation suffisante avec les professionnel·les concerné·es ni anticipation des conditions concrètes de leur mise en œuvre.

Garantir une réponse et un suivi adaptés

Le repérage des violences ne peut se résumer à la passation d'un questionnaire. Protéger les enfants suppose de permettre la libération et le recueil de leur parole dans un cadre sécurisant, respectueux de leur rythme, et de garantir une réponse et un suivi adaptés à chaque situation. L'outil proposé, son caractère systématique, les conditions de sa passation et les suites données aux réponses des élèves montrent que les suites de la prise en charge des enfants et adolescent·es ayant révélé des violences n'ont absolument pas été anticipées ni cadrées. Il n'est ni raisonnable ni acceptable que chaque équipe au local ait à s'assurer seule de l'existence d'une chaîne protectrice avec les différents partenaires.

Par ailleurs, le protocole d'action contre les VSS, dénoncé par la FSU dès sa parution en mars dernier, a été reconnu dans les concertations comme défaillant sur certains points par le ministère lui-même, mais néanmoins maintenu et cité dans le guide de passation du récent questionnaire. La FSU exige son retrait afin de pouvoir procéder à sa mise à niveau dans le cadre du dialogue social.

La FSU dénonce le décalage entre les ambitions affichées et les moyens mobilisés. Les personnels sociaux, les infirmières et les psychologues de l'Éducation nationale, indispensables au repérage, à l'évaluation et à l'accompagnement des situations de violences, sont déjà en nombre très insuffisant. La formation de l'ensemble des personnels, essentielle pour comprendre ces violences, accueillir la parole des enfants et savoir réagir, ne peut se limiter à quelques heures ou à de simples consignes.

Le signalement ne peut être la seule réponse

Les conséquences sur les conditions de travail des personnels sont également inacceptables. La mise en œuvre des questionnaires entraîne une augmentation considérable de la charge de travail, contraignant les assistant·es de service social, les infirmier·es et les psychologues de l'Éducation nationale à réorganiser leurs interventions, voire à délaisser certaines de leurs missions essentielles. Elle entretient également une confusion entre leurs missions et compétences spécifiques, comme si ces professionnel·les étaient interchangeables. Les injonctions locales visant notamment à s'appuyer sur les « pôles santé-psycho-sociaux » pour

imposer aux infirmières, assistantes de service social et aux psychologues de l'Éducation nationale de donner la priorité au questionnaire au détriment de leurs missions, de leurs responsabilités et autonomie professionnelle sont inacceptables. La FSU exige leur retrait.

Pour l'ensemble des personnels, cette organisation génère une insécurité professionnelle et une charge mentale accrues, notamment face à des situations sensibles sans disposer de la formation, des moyens ou des garanties nécessaires pour y répondre.

La prévention doit également être au cœur de l'ambition ministérielle. Les séances obligatoires ou l'enseignement d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité dans le cadre de l'EVAR-EVARS, constituent un levier essentiel et ne doivent pas être reléguées au second plan au profit des questionnaires. La mise en œuvre des séances ne peut pas se faire tant que les personnels ne sont pas réellement formé·es.

La FSU partage les fortes attentes des personnels qui sur le terrain souhaitent engager une action résolue pour favoriser la libération de la parole des élèves et renforcer la mobilisation des équipes autour de la protection de l'enfance. La diversité des situations locales ne saurait néanmoins occulter les difficultés importantes rencontrées dans la plupart des écoles et des établissements, et le ministère ne peut être dispensé de garantir partout les conditions nécessaires à la protection des élèves.

Suspendre la mise en œuvre des questionnaires

Face à ces difficultés, la FSU demande au ministère la suspension de la mise en œuvre des questionnaires partout où les conditions prévues par le décret, par le guide de passation ne sont pas réunies tout comme les garanties indispensables à la protection des élèves et des personnels. Cela suppose d'organiser de la formation, de vérifier la possibilité d'accompagnement des élèves, et la disponibilité des professionnel·les qualifié·es - assistant·es de service social, infirmier·es et psychologues de l'Éducation nationale - et de suites données aux situations repérées.

Mais la réunion de ces conditions ne saurait suffire à lever les inquiétudes sur le dispositif lui-même. La FSU demande que toute poursuite ou généralisation de ce dispositif soit subordonnée, au-delà des garanties réglementaires et des moyens nécessaires, à un réexamen approfondi de l'outil lui-même, de son contenu et de ses modalités d'utilisation, associant les professionnel·les concerné·es.

La FSU invite les personnels à se réunir dans les écoles, les établissements et les services pour échanger sur les difficultés rencontrées et décider collectivement des modalités d'action permettant d'obtenir cette suspension. La FSU sera aux côtés des personnels dans cette action et avec tous ceux qui exprimeront leur désaccord sur l'organisation des passations de questionnaires.

Des expérimentations à petite échelle sont actuellement organisées. C'est pourquoi, la FSU s'adresse au ministre pour exiger en urgence un premier bilan d'étape du dispositif. Celui-ci doit confronter les objectifs affichés aux réalités du terrain, mesurer les conséquences pour les élèves et les personnels, examiner les limites de l'outil et les difficultés de son déploiement, et en tirer toutes les conséquences, y compris quant à sa pertinence et à sa poursuite.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles et la protection de l'enfance exigent une politique publique ambitieuse et dotée de moyens à la hauteur des besoins. Elles ne peuvent reposer sur un dispositif isolé, mis en place dans la précipitation, ni sur des personnels auxquels l'institution ne donne pas les moyens d'exercer pleinement leurs missions.

La FSU continuera de porter cette exigence auprès du ministère, avec les personnels, pour que la possibilité de libérer la parole sur les VSS ne se retourne pas contre les enfants et les adolescent·es et que leur protection devienne une réalité.

Paris, le 25 novembre 2026